

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
NIF : 000116180849545

AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL ET INTERNATIONAL RESTREINT
N° 16/ DG / ONA / 2012

L'office National de l'Assainissement lance un avis d'appel d'offres national et international restreint en vue de retenir une entreprise ou un groupement d'entreprises pour la réalisation de la Station d'épuration des eaux usées de la ville de **Tébessa**, ainsi que son exploitation pour une période de (02) deux années.

La Station d'épuration de la ville de **Tébessa** aura une capacité de **300 000** Équivalents/habitants. Le procédé d'épuration est de type boue activée à moyenne charge.

Les soumissionnaires doivent répondre aux trois (03) conditions d'éligibilité suivantes :

Première condition C1:

Les entreprises de droit Algérien doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, dans le domaine de l'hydraulique (activité principale), catégorie **VIII** ou plus.

- Les entreprises étrangères sont tenues de présenter des documents équivalents au certificat de qualification et de classification professionnelle, délivrés par les autorités officielles du pays du siège social de l'entreprise validés par les autorités consulaires algériennes. Ces documents doivent être établis dans la langue du pays d'origine du soumissionnaire et être accompagnés d'une traduction en langue française, élaborée par un traducteur agréé.

Deuxième condition C2:

- Avoir réalisé « le Génie civil » et « la fourniture et montage des équipements », au cours des dix (10) dernières années, au moins une (1) Station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à **150 000** Eq.H.

Troisième condition C3:

- Avoir exploité au cours des dix (10) dernières années, au moins une (1) Station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à **150 000** Eq.H

Cas d'entreprises qui soumissionnent en groupement :

- Le Chef de file, considéré comme membre du groupement doit répondre à la première condition. Les entreprises partenaires de droit Algérien, doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, activité principale Hydraulique ou Travaux Publics, avec dans ce cas Hydraulique en activité secondaire, catégorie **VII** au minimum. Les entreprises étrangères doivent présenter des documents équivalents au certificat de qualification et de classification professionnelle délivrés par les autorités officielles du pays du siège social de l'entreprise et validés par les autorités consulaires Algériennes. Ces documents doivent être établis en langue arabe le cas échéant en langue française.

- L'un des membres doit répondre à la deuxième condition C2.
- L'un des membres doit répondre à la troisième condition C3.
- Le Chef de file doit être majoritaire.

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de trente mille (30.000) Dinars Algériens au compte N°00 300638 300 531 300/038 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA).

Sis au Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki- Alger.

Fax : 00 213. 021 76. 20. 37 / 00 213 021 76. 20. 40

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres à l'adresse ci-dessus indiquée, sous double pli séparé (pli technique et pli financier) en trois (3) exemplaires, dont un (1) original et deux (2) copies et ce comme suit :

- Une enveloppe intérieure « **A** » cachetée contenant l'offre technique portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** ».

ENVELOPPE A – PLI TECHNIQUE

Pièce A1 - Lettre de présentation du soumissionnaire.

Pièce A2 - Caution de soumission.

Pièce A3 - Déclaration à souscrire datée et signée.

Pièce A4 - Attestation de visite des lieux.

Pièce A5 - Le Cahier des Charges paraphé.

Pièce A6 - Le protocole d'accord de groupement s'il y a lieu.

Pièce A7 - Indication ou liste des sous-traitants s'il y a lieu.

Pièce A8 - Les pouvoirs du (ou des) signataire(s).

Pièce A9 - Attestation de capacité financière.

Pièce A10 - Pour les entreprises nationales et les entreprises étrangères ayant travaillé en Algérie :

- Le numéro d'identification fiscale de l'entreprise (NIF) ;
- Un extrait de rôle valide apuré ou avec échéancier ;
- Les attestations parafiscales ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Une attestation de dépôt légal des comptes sociaux.

Pièce A11 - Les renseignements administratifs : statuts de l'entreprise, l'extrait du registre de commerce, les bilans, (Actif- Passif et TCR) des trois (03) dernières années.
Preuve de l'accès à des ressources financières et à des lignes de crédit.

Pièce A12 - Une note indiquant les moyens humains et matériels du candidat.

Pièce A13 - Les références professionnelles et attestations de bonne exécution.

Pièce A14 - Le plan de charge de l'entreprise.

Pièce A15 - Le certificat de qualification et de classification professionnelle pour les entreprises de droit algérien, ou équivalent pour les étrangers.

Pièce A16 - Dossier de synthèse technique.

Pièce A17 - Mémoire technique.

Pièce A18 - Le programme de formation du personnel exploitant.

Pièce A19 - Le ou les calendrier(s) prévisionnel(s) d'exécution.

Pièce A20 - Garantie des équipements et des ouvrages.

Pièce A21 - Déclaration de probité pour le soumissionnaire et ses sous-traitants.

- Une enveloppe intérieure « **B** » cachetée contenant l'offre financière portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** ».

ENVELOPPE B – OFFRE FINANCIERE :

Pièce B1 - La Soumission datée et signée.

Pièce B2 - Le bordereau des prix unitaires.

Pièce B3 - Le détail estimatif et quantitatif.

Pièce B4 - Le sous détail des prix.

Pièce B5 - Les décompositions détaillées et justifiées des coûts d'exploitation.

Pièce B6 - Le Bilan prévisionnel d'exploitation.

Ces deux enveloppes « **A** » et « **B** » seront dans une troisième enveloppe extérieure « **C** » qui devra être anonyme et comporter obligatoirement la mention suivante :

**« OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT »
« APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL RESTREINT »**

**« SOUMISSION POUR LA RÉALISATION ET EXPLOITATION DE LA
STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE TÉBESSA »
« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »**

La durée de préparation des offres est de **120 jours** à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou BOMOP.

La date limite de dépôt des soumissions correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres avant **09h30**, si le dernier jour du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de congé légal, le dépôt des plis se fera le jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis techniques et financiers est fixée pour le même jour à 10h00, au siège de la zone d'Alger de l'ONA.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant « la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois » à compter de la date de l'ouverture des plis.